

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 2273****26 août 2014****SOMMAIRE**

<b>A.P.L. Lux SC</b> .....	<b>109103</b>	<b>M.C.F. &amp; Co s.à r.l.</b> .....	<b>109063</b>
<b>Eurostone Srio S.C.A.</b> .....	<b>109081</b>	<b>M.D.T.G. S.à r.l.</b> .....	<b>109063</b>
<b>Freescale Semiconductor Luxembourg In-</b> <b>vesting Services S.à r.l.</b> .....	<b>109065</b>	<b>Mountain Resorts S.A.</b> .....	<b>109059</b>
<b>Globality S.A.</b> .....	<b>109061</b>	<b>Najac-Corp S.A.</b> .....	<b>109064</b>
<b>Hays Capital S.à r.l.</b> .....	<b>109065</b>	<b>Navetti Luxembourg</b> .....	<b>109066</b>
<b>H&amp;F Luxembourg 1 S.à r.l.</b> .....	<b>109064</b>	<b>Next Estate Income Fund Management S.à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>109064</b>
<b>Horizon Resources S.A.</b> .....	<b>109065</b>	<b>NoAgeSite S.à r.l.</b> .....	<b>109066</b>
<b>Idam Holding S.à r.l.</b> .....	<b>109066</b>	<b>OZ Interior Design</b> .....	<b>109059</b>
<b>I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l.</b> .....	<b>109064</b>	<b>Packes S.à r.l.</b> .....	<b>109058</b>
<b>Juno Properties S.à r.l.</b> .....	<b>109101</b>	<b>Passion´Elle s.à r.l.</b> .....	<b>109067</b>
<b>Logitron International S.à r.l.</b> .....	<b>109058</b>	<b>Perseus Real Estate Investment S.à r.l.</b> ..	<b>109058</b>
<b>Logix I S.à r.l.</b> .....	<b>109088</b>	<b>Perus 2 S.à r.l.</b> .....	<b>109060</b>
<b>Logix VIII S.à r.l.</b> .....	<b>109058</b>	<b>Pharao I S.à r.l.</b> .....	<b>109059</b>
<b>Logix XI S.à r.l.</b> .....	<b>109062</b>	<b>Prestaholding</b> .....	<b>109067</b>
<b>Lux 30 Starlight EUR S.à r.l.</b> .....	<b>109068</b>	<b>Rothorn</b> .....	<b>109067</b>
<b>Lux 39 Starlight GBP S.à r.l.</b> .....	<b>109070</b>	<b>Saar III S.à r.l.</b> .....	<b>109060</b>
<b>LYB Luxembourg II S.à r.l.</b> .....	<b>109063</b>	<b>Société Internationale de Participation</b> <b>dans l'Acier</b> .....	<b>109061</b>
<b>Macae Partners S.à r.l.</b> .....	<b>109062</b>	<b>South Business Development S.à r.l.</b> ....	<b>109067</b>
<b>Maisons Loginter s.à r.l.</b> .....	<b>109063</b>	<b>Tika Services S.A.</b> .....	<b>109061</b>
<b>Marifin S.A.</b> .....	<b>109062</b>	<b>Worldwide Sports Investments S.à r.l.</b> ..	<b>109060</b>
<b>MA.Ri Int. S.à r.l.</b> .....	<b>109059</b>		

**Perseus Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 127.199.

—  
*Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung vom 4. April 2014*

Der Gesellschaftssitz der Lakeward Holding AG lautet Grabenstrasse 25 CH-6340 Baar (Switzerland).

Référence de publication: 2014084876/9.

(140100279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Logitron International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.200.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 49.256.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juin 2014.

Référence de publication: 2014084730/10.

(140100412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Packes S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3341 Huncherange, 17, route de Noertzange.  
R.C.S. Luxembourg B 139.792.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014084867/10.

(140100539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Logix VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 129.457.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2014*

1. Monsieur Matthias Luecker a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Andrew Pettit a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Monsieur Robert Philippe Faber a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. Monsieur Jochen Kauschmann, administrateur de sociétés, né à Neustadt an der Weinstrasse (Allemagne), le 30 mars 1973, demeurant professionnellement à 10, Grencoat Place, Gordon House, SW1P 1PH, London (Angleterre), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Tobias Stemmler, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Logix VIII S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014084762/25.

(140100145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Pharao I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084881/9.

(140100621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Mountain Resorts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 109.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014084792/10.

(140100069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**OZ Interior Design, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 22, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 159.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signatures*

*Gérant*

Référence de publication: 2014084848/12.

(140100704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**MA.Ri Int. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 169.959.

*Nachtrag aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 25. Februar 2013*

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 25. Februar 2013 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben, da die Bedingung lt. Vertrag nicht bis zum 25.12.2013 erfüllt wurde:

- Herr Jan Matthias Klein, geboren am 05. Februar 1977, wohnhaft in 208, Robert-Schuman-Straße, D-54536 Kröv, hält mit Wirkung zum 25. Dezember 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 313 Anteile

- Herr Christian Goergen, geboren am 25. Oktober 1991, wohnhaft in 60, Fischerstraße, D-67655 Kaiserslautern, hält mit Wirkung zum 25. Dezember 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 312 Anteile

- Herr Niklas Oberneder, geboren am 09. April 1991, wohnhaft in 24, Gerhardt-Hauptmann-Strasse, D-67663 Kaiserslautern, hält mit Wirkung zum 25. Dezember 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 375 Anteile

- Herr Timo Richter, geboren am 09. September 1989, wohnhaft in 14, Wilhelmstraße, D-67655 Kaiserslautern, hält mit Wirkung zum 25. Dezember 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 0 Anteile

- Goergen Gonsult S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 6, rue de la Montagne, L-6582 Rosport, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 164.141, hält mit Wirkung zum 25. Dezember 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 250 Anteile

Référence de publication: 2014084793/23.

(140099742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.422.

- Mme. Nahima Bared, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Rolf Caspers, avec effet au 6 juin 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Nahima Bared prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014084878/14.

(140100435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Worldwide Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 100.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

*Pour: WORLDWIDE SPORTS INVESTMENTS S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Nathalie Lett

Référence de publication: 2014085844/15.

(140101509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**Saar III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.967.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2014*

1. Monsieur Matthias Luecker a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Andrew Pettit a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Monsieur Robert Philippe Faber a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. Monsieur Jochen Kauschmann, administrateur de sociétés, né à Neustadt an der Weinstrasse (Allemagne), le 30 mars 1973, demeurant professionnellement à 10, Grencoat Place, Gordon House, SW1P 1PH, London (Angleterre), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Tobias Stemmler, administrateur de sociétés, né à Nevmkirchen (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Saar III S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014084926/25.

(140100530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Tika Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue Am Pesch.

R.C.S. Luxembourg B 148.756.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 19 mai 2014*

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire Unique prises en date du 19 mai 2014 que:

Monsieur Xavier VINCENT, expert-comptable, né le 9 novembre 1984 à Messancy, ayant son adresse professionnelle 101d rue Jean Charles de Hugo, B-6730 Bellefontaine, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de One Luxembourg S.A., démissionnaire, pour une période de 6 ans allant jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels au 31/12/2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Bouchra AKHERTOUS

*Mandataire*

Référence de publication: 2014086571/17.

(140102220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Société Internationale de Participation dans l'Acier, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 52.987.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 22 novembre 1995, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 44 du 24 janvier 1996.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 522 du 24 septembre 1997.

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 16 mai 2014, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société SOCIETE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION DANS L'ACIER est transféré du 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, à compter du 16 mai 2014.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

*Pour la société SOCIETE INTERNATIONALE DE PARTICIPATION DANS L'ACIER*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014086532/18.

(140101838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Globality S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Globality S.A. abgehalten am 15. April 2014 am eingetragenen Firmensitz der Gesellschaft*

*Beschluss Nr. 1*

Die Hauptversammlung entlässt Martin von Kiaer, mit heutiger Wirkung, von seiner Position als Mitglied des Verwaltungsrates und seiner Position als Administrateur Délégué der Gesellschaft.

*Beschluss Nr. 2*

Die Hauptversammlung beschließt, mit heutiger Wirkung, die Bestellung von Herrn Gregor Schulte mit der Geschäftsanschrift Globality S.A., 13 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, geboren am 20. Oktober 1969 in Köln, Deutschland, als Mitglied des Verwaltungsrates bis zum Tag der Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2014 entscheidet. Weiter beschließt die Generalversammlung, mit heutiger Wirkung, die Bestellung von Herrn Gregor Schulte, zum Administrateur Délégué der Gesellschaft. Beide Ernennungen werden mit Bestätigung durch die CAA rechtshängig.

Référence de publication: 2014085869/19.

(140100323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Marifin S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 62.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014084798/10.

(140100369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Macae Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.426.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2014 que Monsieur Rakesh Kumar Sarna, a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 5 juin 2014.

Il est décidé de nommer Monsieur Stephen M. Sokal, né le 2 février 1951 à Miami Beach, Floride, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 71, South Wacker Drive, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société avec effet au 5 juin 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Jean-Jacques Josset comme gérant de la Société; et
- Stephen M. Sokal comme gérant de la Société.

Le 18 juin 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014086335/19.

(140101769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.460.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 juin 2014*

1. Monsieur Matthias Luecker a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Andrew Pettit a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Monsieur Robert Philippe Faber a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
4. Monsieur Jochen Kauschmann, administrateur de sociétés, né à Neustadt an der Weinstrasse (Allemagne), le 30 mars 1973, demeurant professionnellement à 10, Grencoat Place, Gordon House, SW1P 1PH, London (Angleterre), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 juin 1981, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Tobias Stemmler, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Logix XI S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014084764/25.

(140100221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**M.C.F. & Co s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5416 Ehnen, 3, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 144.914.

Par la présente, je soussigné ANTUNES FERNANDES Paulo, gérant technique de la société M.C.F. & Co Sàrl RCSL B 144.914, ayant son siège social à L-5416 EHNEN, déclare démissionner en tant que gérant technique au 31 mai 2014.

Référence de publication: 2014086332/9.

(140101811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**LYB Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.000.020.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.230.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du gérant suivant:

- Herta Kessler

Est désormais 4<sup>th</sup> Floor, One Vine Street, London W1J OAH, United Kingdom.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014086329/14.

(140102192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**M.D.T.G. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8711 Boevange-sur-Attert, 57, am Letschert.

R.C.S. Luxembourg B 167.507.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession, que Monsieur Fernando Gomes Maciel, demeurant à demeurant à L-7590 Beringen, 13, rue Ernst Ising a cédé à la société «IMMOSOLUTIONS S.à r.l.», ayant son siège social à L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B100589, constituée en date du 29 avril 2004, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 693 du 6 juillet 2004, 25 parts sociales de la société à responsabilité limitée M.D.T.G. Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014086333/15.

(140102086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Maisons Loginter s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 51.564.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2014*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2014, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée a noté que Monsieur Jean-Paul Thiefels cède, en date du 30 mai 2014, 5 de ses 10 parts sociales qu'il détient dans la société MAISONS LOGINTER S, A R.L. à la société «Acta Priv I S.A.» et 5 parts sociales à Monsieur Carlo Fischbach.

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Jean-Paul Thiefels comme membre du Conseil de Gérance de la société MAISONS LOGINTER S. A R. L. avec effet immédiat.

N. AREND

*Administrateur-gérant*

Référence de publication: 2014086348/16.

(140101722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.  
R.C.S. Luxembourg B 134.103.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014086968/10.

(140102999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Next Estate Income Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 155.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014086364/11.

(140102168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**I.E. LuxTopCo French N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.290.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.079.

L'adresse d'Amundi RE Italia SGR S.p.A., seul actionnaire de la Société est désormais au Piazza Cavour, 2-20121 Milan, Italy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014087004/11.

(140103437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Najac-Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 113.715.

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 18 Juin 2014*

Avec effet au 28 Mai 2014 veuillez prendre note des changements suivantes;

1. Personne chargée du contrôle des comptes; Fibetrust S.à r.l. avec siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg et avec numéro de registre de commerce B165965, est nommée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

2. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant:

3, Rue des Foyers

L-1537, Luxembourg

3. Mr Romain Kettel, Mr André Pippig, et Madame Paule Streng ont démissionnés de leur mandat d'administrateur.

4. Mr. Eric Andres, né à Paris, France, le 17 novembre 1969, demeurant à Calle José Ortega y Gasset 53, 4B, 28006, Madrid, Spain a été nommé comme administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 18 Juin 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NAJAC-CORP S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014086372/22.

(140102072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---



**Freescale Semiconductor Luxembourg Investing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 152.033.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 mai 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Pierre CLAUDEL, Jérôme DEVILLET et Christophe Emmanuel SACRE, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20.6.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Freescale Semiconductor Luxembourg Investing Services S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014086886/16.

(140103558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Hays Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 164.389.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 2014*

L'assemblée accepte la démission de M. Riccardo Incani de sa fonction de gérant.

L'assemblée décide de nommer pour une période illimitée avec effet immédiat:

- M. Benoît Dessy, gérant, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

HAYS CAPITAL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2014086983/17.

(140102947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Horizon Resources S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 166.791.

—  
EXTRAIT

Il convient de noter les démissions suivantes:

- Monsieur Schiltz Tom, domicilié au 53, rue Capellen L-8393 OLM, démissionne de son mandat d'administrateur à effet du 11 juin 2014

- Monsieur ELZAS Dave, domicilié au 23, rue Ferdinand Hodler CH-1207 Genève, démissionne de son mandat d'administrateur à effet du 11 juin 2014.

- La société Control Services Corp., dont le siège social est sis Wickham's Cay II, BVI -Road Town, Tortola, représentée par Monsieur Leech Newman, démissionne de son mandat d'Administrateur à effet du 11 juin 2014.

- La société Fin-Contrôle S.A., dont le siège social est sis, 12 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, démissionne de son mandat de Commissaire aux comptes à effet du 11 juin 2014.

Fait à Luxembourg, le 16 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

*Pour HORIZON RESOURCES S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2014086997/21.

(140103310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**NoAgeSite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 34, rue Adam Roberti.  
R.C.S. Luxembourg B 162.653.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2014084821/13.

(140100523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Navetti Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8023 Strassen, 14A, rue des Violettes.  
R.C.S. Luxembourg B 169.807.

Les administrateurs ont pris, le 10 juin 2014, la résolution suivante:

- Le siège social de la société Navetti Luxembourg est transféré de L-2410 Strassen, 67B, rue de Reckenthal à L-8023 Strassen, 14A, rue des Violettes.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cintia DE ALMEIDA PROCACI  
*Représentant légal*

Référence de publication: 2014084822/13.

(140099695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Idam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 183.186.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 19 juin 2014 que l'associé unique de la Société a révoqué Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B9098 de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée indéterminée:

- Paul Riganelli, né le 11 Octobre 1958 à Catharines, Ontario, Canada et résidant professionnellement au 130 Spy Court, Markham, Ontario, L3R 5H616 Canada, comme gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Céline Kohler, née le 27 juin 1977 à Aix-les-Bains, France et résidant professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée; et

- Gueorgui Gotzev, né le 13 juin 1977 à Sofia, Bulgarie et résidant professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Paul Riganelli, gérant de classe A de la Société;
- Céline Kohler, gérant de classe B de la Société; et
- Gueorgui Gotzev, gérant de classe B de la Société; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014087006/28.

(140102755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2014.

---

**Prestaholding, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 144.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085677/9.

(140101143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

**Passion'Elle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 12, Colpercherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.246.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2014085664/13.

(140101519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

**Rothorn, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

*Pour ROTHORN*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

*Assistante / Directeur*

Référence de publication: 2014085706/15.

(140101293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

**South Business Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 181.928.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée en date du 5 décembre 2013, il résulte les changements comme suit:

La Société PHARMINDS SARL, ayant son siège social à 61 Route de Longwy, L-8080 Bertrange, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169532, cède à la Société DECOMED - FARMACEUTICA SA, ayant son siège social à 56 Rua Sebastiao e Silva, 2745 - 838 Massama (Portugal), IRN 503 099 660, 100 parts sociales de la société.

La Société PHARMINDS SARL ..... 25 parts de la Société

La Société DECOMED - FARMACEUTICA SA ..... 100 parts de la Société

Total: ..... 125 parts sociales

Bertrange, le 05/12/2013.

Référence de publication: 2014085728/17.

(140101676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

**Lux 30 Starlight EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.209.

—  
In the year two thousand fourteen, on the seventeenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 164 480,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on June 12<sup>th</sup>, 2014,

Which proxy, signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the shareholder of “Lux 30 Starlight EUR S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S.

Luxembourg section B number 181 209, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 16, 2013, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 30, 2013 under number 3039. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party requested to the notary to enact:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Cancellation of the nominal value of the shares;
2. Conversion of the Company’s share capital, from Euro currency into Great British Pound currency;
3. Increase of the share capital of the Company by a contribution in cash, so as to raise it up to GBP 13,000 (thirteen thousands Great British Pounds), without issue of new shares;
4. Amendment of article 5.1 of the Articles of Association to reflect the hereabove changes;

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution:*

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of the shares.

*Second resolution:*

The sole shareholder decides to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro currency (EUR) into the Great British Pounds currency (GBP) on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)) on June 12<sup>th</sup>, 2014 at 2.15 PM CET, according to which EUR 1 (one Euro) is the equivalent of GBP 0.80 (zero point eighty Great British Pound). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at GBP 10,000 (ten thousand Great British Pounds).

*Third resolution:*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 3,000 (three thousand Great British Pounds) to GBP 13,000 (thirteen thousand Great British Pounds) without issuance of new shares, but by increasing the par-value of each share.

The total amount of the increase, being three thousand British Pounds (GBP 3,000) has been allocated to the share capital account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution in cash has been produced to the undersigned notary.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

“ **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company’s corporate is set at GBP 13,000 (thirteen thousand Great British Pounds) represented by 500 (five hundred) shares without any nominal value, each carrying one voting right in the General Meeting of the Shareholders.”

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of three thousand British Pounds (GBP 3,000) corresponds to the amount of three thousand eight hundred and eighty-five Euro and nineteen Eurocent (EUR 3,885.19) according to the exchange rate published on XE.COM on June 12<sup>th</sup>, 2014.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

A comparu

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164 480,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 12 juin 2014,

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Lux 30 Starlight EUR S.à r.l. établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 181 209, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 novembre 2013 sous le numéro 3039. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Annulation de la valeur nominale des parts sociales;
  2. Conversion du capital social de la société de l'Euro à la Livre Sterling Britannique;
  3. Augmentation du capital social par un apport en numéraire pour le porter à GBP 13,000 (treize mille livres sterling) sans émission de nouvelles parts sociales;
  4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la société afin de refléter les changements ci-dessus;
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales.

*Deuxième résolution:*

L'associé unique décide de convertir avec effet immédiat le capital social de la Société de l'Euro (EUR) à la Livre Sterling Britannique (GBP) sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne ([www.ecb.int](http://www.ecb.int)) le 12 juin 2014 à 14.15 CET, selon lequel EUR 1 (un euro) correspond à GBP 0.80 (zéro livre sterling quatrevingt cents). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à GBP 10.000 (dix mille livres sterling).

*Troisième résolution:*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de GBP 3.000 (trois mille livres sterling) par un apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de GBP 10.000 (dix mille livres sterling) à GBP 13,000 (treize mille livres sterling) sans émission de nouvelles parts sociales, mais en augmentant la valeur du pair comptable de chaque part sociale.

Le montant de l'augmentation a été alloué de la manière suivante: trois mille livres sterling anglaises (GBP 3.000) ont été alloués au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en cash a été donnée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à GBP 13.000 (treize mille livres sterling) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chacune assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale des associés».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

La somme de trois mille livres sterling anglaises (GBP 3.000) correspond à la somme de trois mille huit cent quatre-vingt-quinze Euros et dix-neuf Eurocent (EUR 3.885,19) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 12 juin 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juin 2014. Relation: LAC/2014/28426. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014090321/133.

(140107442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Lux 39 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 188.075.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Lux 39 Starlight GBP S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the

law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company’s board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.** The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company’s corporate capital is set at thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-six British Pounds (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share

capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Manager(s).**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time *ad nutum* (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

#### **Art. 8. Powers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.



9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

**Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

**Art. 11. Conflicts of interest.**

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 12. Liability of the managers.**

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

#### **IV. General meetings of shareholders**

**Art. 13. Powers and voting rights.**

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

**Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 15. Accounting Year and annual general meeting.**

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

## VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2014.

### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirteen thousand British Pounds (13,000 GBP) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of GBP 13,000 (thirteen thousand Pound Sterling) corresponds to the amount of EUR 16,254.23 (sixteen thousand two hundred fifty-four Euro and twenty-three Cent) according to the exchange rate published on XE.COM on June 19<sup>th</sup>, 2014.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3 rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de juin,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 39 Starlight GBP S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille Livres Sterling (GBP 13.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six Livres Sterling (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Conflit d'intérêts.**

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

#### **Art. 12. Responsabilité des gérants.**

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou

tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

#### **IV. Assemblées générales des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.**

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

##### **Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

#### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

##### **Art. 15. Exercice social et assemblée générale annuelle.**

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

### **VII. Dispositions générales**

**Art. 18. Dispositions générales.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

La somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) correspond à la somme de EUR 16.254,23 (seize mille deux cent cinquante-quatre Euros vingt-trois Cent).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2014. Relation: LAC/2014/28925. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014090322/594.

(140107402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

**Eurostone Srio S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 1.291.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 183.026.

In the year two thousand fourteen.

On the fifth day of the month of June,

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redangesur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Christel DETREMBLEUR, private employee, residing professionally at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

acting as special proxyholder of the Company EUROSTONE ADVISERS S.A., a company incorporated under the form of a Société Anonyme, with registered office at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at Section B under number B182.944, acting in its capacity of General Partner of the Company EUROSTONE SRIO S.C.A.,

by virtue of a resolution of the board of directors of the Company EUROSTONE ADVISERS S.A. dated May 30, 2014, a copy of which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person asked the notary to state that:

I.- The corporate partnership limited by shares EUROSTONE SRIO S.C.A., with registered office at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, incorporated on December 5, 2013, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on February 14, 2014, under the number 417 (the "Company"); registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 183026.

The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 30, 2014, not yet published.

The Company has an entirely paid up share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred (300) shares of limited shareholder («Class A Limited Shares») and by ten (10) shares of unlimited shareholder («Unlimited Shareholder Shares»), having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each

According to article 5 of the article of association, the share capital of the Company may be increased, even by means of authorized capital such as provided below, by issuing the following shares of limited shareholder:

- Class B Limited Shares,
- Class C Limited Shares, and
- Class C Redeemable Limited Shares;

Class A Limited Shares, Class B Limited Shares, Class C Limited Shares and Class C Redeemable Limited Shares have a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, are fully paid-up and they are collectively hereafter referred to as «the Limited Shareholder Shares».

Unlimited Shareholder Shares and Limited Shareholder Shares are collectively hereafter referred to as «the Shares».

Class A Limited Shares and Class B Limited Shares are collectively hereafter referred to as «the Preferred Shares». Class C Limited Shares and Class C Redeemable Limited Shares are collectively hereafter referred to as «the Ordinary Shares».

The holders of these classes of Shares are respectively hereinafter individually referred to as either an «Class A Shareholder», «Class B Shareholder», «Class C Shareholder» or «Class C Redeemable Shareholder» or collectively «Limited Shareholders».

«Class A Shareholders» and «Class B Shareholders» are collectively hereafter referred to as «the Preferred Shareholders». Class C Shareholders and Class C Redeemable Shareholders are collectively hereafter referred to as «the Ordinary Shareholders»

**Art. 5.** of the Articles of Incorporation, state that:

"The authorized capital of the Company is fixed at one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) to consist of one million (1,000,000) Limited Shareholder Shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The Manager is authorized, during a period of five (5) years after the publication of the incorporation deed, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of available reserves, profit carried forward or share premium if allowed by the general shareholders' meeting that decided the allocation of such reserves, profit carried forward and share premium. The new shares issued in compliance with the authorized capital can be shares of different classes, at the sole discretion of the Manager. The Manager may delegate to any duly-authorized director or officer of the Company, or to any other duly-authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. Each time the Manager shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in compliance with legal requirements.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Company Act of 1915, the Manager is authorized to remove or limit the preferential subscription right during a capital increase within the limits of the authorized capital.

..."

II.- The Board of Directors of the Company EUROSTONE ADVISERS S.A., in its resolution dated May 30, 2014, has decided to proceed under the scope of the authorised capital, to an increase of the share capital of EUROSTONE SRIO S.C.A. by an amount of one million two hundred and sixty thousand Euro (EUR 1,260,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to one million two hundred and ninety-one thousand Euro (EUR 1,291,000.-) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) Class B Limited Shares, fifty-four (54) Class C Limited Shares and forty-six (46) Class C Redeemable Limited Shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, vested with the same rights and advantages as the existing shares of each categories.

III.- The Board of Directors of the Company EUROSTONE ADVISERS S.A. has admitted to the subscription of the said new shares the following:

- twelve thousand five hundred (12,500) Class B Limited Shares: ImmofinRe Two S.A., a company (Société Anonyme), with registered office at 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (RCS Luxembourg, number B 165.807).

- fifty-four (54) Class C Limited Shares: EUROSTONE ADVISERS S.A., the unlimited shareholder

- forty-six (46) Class C Redeemable Limited Shares: EUROSTONE ADVISERS S.A. the unlimited shareholder

IV.- The capital increase has been entirely paid up by a global contribution in cash amounting to one million two hundred and sixty thousand Euro (EUR 1,260,000.-), wired to the bank account of the Company so that the amount of one million two hundred and sixty thousand Euro (EUR 1,260,000.-) was put at the free disposal of the latter, which fact has been proved to the undersigned notary by production of subscription and payment evidence.

V.- As a consequence of this capital increase, article five (5) of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The share capital of the Company is set at one million two hundred and ninety-one thousand Euro (EUR 1,291,000.-) represented by three hundred (300) Class A Limited Shares, twelve thousand five hundred (12,500) Class B Limited Shares, fifty-four (54) Class C Limited Shares, forty-six (46) Class C Redeemable Limited Shares, and by ten (10) shares of unlimited shareholder («Unlimited Shareholder Shares»), having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Class A Limited Shares, Class B Limited Shares, Class C Limited Shares and Class C Redeemable Limited Shares have a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, are fully paid-up and they are collectively hereafter referred to as «the Limited Shareholder Shares».

Unlimited Shareholder Shares and Limited Shareholder Shares are collectively hereafter referred to as «the Shares».

Class A Limited Shares and Class B Limited Shares are collectively hereafter referred to as «the Preferred Shares». Class C Limited Shares and Class C Redeemable Limited Shares are collectively hereafter referred to as «the Ordinary Shares».

The holders of these classes of Shares are respectively hereinafter individually referred to as either an «Class A Shareholder», «Class B Shareholder», «Class C Shareholder» or «Class C Redeemable Shareholder» or collectively «Limited Shareholders».

«Class A Shareholders» and «Class B Shareholders» are collectively hereafter referred to as «the Preferred Shareholders». Class C Shareholders and Class C Redeemable Shareholders are collectively hereafter referred to as «the Ordinary Shareholders»

Rights and obligations attached to each class of shares, such as defined in the Article of associations, will be the same, unless otherwise specified in the Law, in the Articles of Association or in the written agreement(s) entered into between the Company and the shareholders (“the Shareholders Agreement”).

Preferred Shares:

Beside their investment in the Capital of the Company Preferred Shareholders shall grant credit lines (the “Shareholders Facilities”) such as described in the Shareholders Agreement. Preferred Shares and Shareholders Facilities are intrinsically linked and cannot be transferred independently. Their transfer is governed by the Shareholders Agreement.

Preferred Shares entitle their holders to preferential rights to distribution such as described in Articles 30 and 31.

Ordinary Shares:

A maximum of 100 Ordinary Shares shall be issued and allocated between Class C Shareholders and Class C Redeemable Shareholders such as described in the Shareholders Agreement. Their transfer is governed by the Shareholders Agreement.

Ordinary Shares entitle their holders to rights to distribution such as described in Articles 30 and 31.

Class C Redeemable Shares:

The Class C Redeemable Shares are subject to vesting provisions such as described in the Shareholders Agreement. The unvested Class C Redeemable Shares are redeemable shares in accordance with article 49-8 of the Law and the Articles of Association. The unvested, subscribed and fully paid-up Ordinary Shares shall be mandatory redeemable by the Company in case of removal of the Manager following a Cause Event. The redemption price shall be equal to the nominal value of the concerned shares.

Cause Event means any of the following (i) the commission of an act of fraud, Gross Negligence, or wilful misconduct by the Manager, (ii) the Manager entering into of any insolvency and/or proceedings, or (iii) the Manager ceasing to be majority owned by Mr. Richard HENNESSY.

The redemption of the Class C Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

The redeemed Class C Redeemable Shares may be allocated to existing or new Class C Shareholders at the discretion of the Manager.

If the redeemed Class C Redeemable Shares was cancelled an equivalent number of Class C Redeemable Shares may be issued and allocated to existing or new Class C Shareholders at the discretion of the Manager.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all Class C Redeemable Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

The Shares may be created only as registered shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The authorized capital of the Company is fixed at one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) to consist of one million (1,000,000) Limited Shareholder Shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The Manager is authorized, during a period of five (5) years after the publication of the incorporation deed, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of available reserves, profit carried forward or share premium if allowed by the general shareholders' meeting that decided the allocation of such reserves, profit carried forward and share premium. The new shares issued in compliance with the authorized capital can be shares of different classes, at the sole discretion of the Manager. The Manager may delegate to any duly-authorized director or officer of the Company, or to any other duly-authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. Each time the Manager shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in compliance with legal requirements.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Company Act of 1915, the Manager is authorized to remove or limit the preferential subscription right during a capital increase within the limits of the authorized capital.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

The Unlimited Shareholder Share(s) belonging to the Manager are not transferable to a replacement or additional Manager, having unlimited liability.

The Company recognizes only one owner per share. If the ownership of the share is joint or litigious, the persons invoking a right on the share will have to designate a sole representative to represent the share towards the Company. The omission of such an appointment will imply the suspension of the exercise of all rights attached to the action.

Without prejudice to restrictions provided in the Articles of Association or in the Shareholders Agreement, the shareholder who wants to sell its share to a third party shall inform the Manager by writing and will deposit at the same time at the registered office of the Company the shares' certificates whose transfer is foreseen.

The transfer notice will contain:

- 1) name and address of the transferee
- 2) number of shares to be sold, and

3) price at which the transferor wishes to sell his shares Within fifteen days after the receipt of the notice, the Manager will inform the shareholders by writing about the transfer notice that he received and will invite the shareholders to acquire the shares to be sold at the price determined in the transfer notice in the proportion of their current participation in the Company.

Every shareholder can, within the month following the reception of the transfer notice, inform the Company that:

- 1) he exercises his right to acquire, at irreducible and eventually reducible title, all or part of the proposed shares, in proportion of his participation, at the price determined in the notice, or
- 2) he does not wish to acquire such shares If the global proposals are less than the overall total for sale, the sale as notified to the management can take place.

Every shareholder who will not have answered within the here above delay is deemed to have renounced to his preemption right."

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,900.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signée.

A comparu:

Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société EUROSTONE ADVISERS S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182.944, agissant en qualité d'associé commandité de EUROSTONE SRIO S.C.A.,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration de la Société EUROSTONE ADVISERS S.A. datée du 30 mai 2014 dont une copie, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société en commandite par actions EUROSTONE SRIO S.C.A., établie et ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, constituée en date du 5 décembre 2013, suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 14 février 2014, sous le numéro 417, (ci-après la «Société»), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B183026.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 30 mai 2014, en cours de publication.

Le capital de la société s'élève à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cents (300) actions de commanditaires («Actions Commanditaires de classe A») et par dix (10) actions de commandité («Actions de Commandité»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

En vertu de l'article 5 des statuts, le capital social de la Société peut être augmenté, même au moyen de capital autorisé tel que prévu ci-dessous, par l'émission d'actions de commanditaires suivantes:

- Actions Commanditaires de Classe B,
- Actions Commanditaires de Classe C, et
- Actions Commanditaires de Classe C rachetables;

Les Actions Commanditaires de Classe A, Actions Commanditaires de Classe B, Actions Commanditaires de Classe C et Actions Commanditaires de Classe C rachetables ont une valeur nominale de cent euros (EUR 100, -) chacune, sont entièrement libérées et elles sont collectivement dénommés ci-après «les Actions de Commanditaires». Les Actions de commandité et les Actions de Commanditaires sont collectivement dénommés ci-après les «Actions». Les Actions Commanditaires de Classe A et les Actions Commanditaires de Classe B sont collectivement dénommés ci-après «Actions Préférentielles». Les Actions Commanditaires de Classe C et les Actions Commanditaires de Classe C rachetables sont collectivement dénommés ci-après «Actions Ordinaires».

Les détenteurs de ces classes d'actions sont respectivement dénommés ci-après individuellement soit comme un «Actionnaire de Classe A», «Actionnaire de Classe B», «Actionnaire de Classe C» ou «Actionnaire de Classe C rachetables» ou collectivement «Actionnaires Commanditaires».

Les «Actionnaires de Classe A» et «Actionnaires de Classe B» sont collectivement dénommés ci-après «Actionnaires Préférentiels». Les Actionnaires de Classe C et les Actionnaires de Classe C rachetables sont collectivement dénommés ci-après «Actionnaires Ordinaires»

L'article 5 des statuts stipule en outre que:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) composé de un million (1.000.000) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100 -) chacune.

Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution, à augmenter de temps en temps le capital souscrit, dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les actions émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en espèces, par incorporation de réserves disponibles, bénéfice reporté ou de primes dans le cas où l'assemblée ayant décidé la répartition de ces réserves, bénéfices reportés et primes d'émission. Les actions nouvellement émises dans le respect du capital autorisé peuvent être des actions de différentes Classes, à la seule discrétion du Gérant. Le Gérant peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou dirigeant de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les droits de souscriptions et recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant doit agir pour rendre effective une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement modifiée.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le Gérant a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

...»

II.- Le Conseil d'Administration de la Société EUROSTONE ADVISERS S.A., dans une résolution du 30 mai 2014, a décidé de procéder dans le cadre du capital autorisé, à une augmentation du capital de la Société à concurrence d'un

montant s'élevant à un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,00-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant d'un million deux cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 1.291.000,00-), par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) Actions Commanditaires de Classe B, cinquante-quatre (54) Actions Commanditaires de Classe C et quarante-six (46) Actions Commanditaires de Classe C rachetables d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de même catégorie.

III.- Le Conseil d'Administration de la Société EUROSTONE ADVISERS S.A. a accepté la souscription des nouvelles actions comme suit:

- douze mille cinq cents (12.500) Actions Commanditaires de Classe B: par la Société ImmoFinRe Two S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.807.

- cinquante-quatre (54) Actions Commanditaires de Classe C: par l'Actionnaire-Commandité EUROSTONE ADVISERS S.A.

- quarante-six (46) Actions Commanditaires de Classe C rachetables: par l'Actionnaire-Commandité EUROSTONE ADVISERS S.A.

IV.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en numéraire global s'élevant à un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,00-) versé au compte bancaire ouvert au nom de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

V.- A la suite de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société a un capital souscrit de un million deux cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 1.291.000,00-), représenté par trois cents (300) Actions Commanditaires de classe A, douze mille cinq cents (12.500) Actions Commanditaires de Classe B, cinquante-quatre (54) Actions Commanditaires de Classe C, quarante-six (46) Actions Commanditaires de Classe C rachetables, et par dix (10) actions de commandité («Actions de Commandité»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les Actions Commanditaires de Classe A, Actions Commanditaires de Classe B, Actions Commanditaires de Classe C et Actions Commanditaires de Classe C rachetables ont une valeur nominale de cent euros (EUR 100, -) chacune, sont entièrement libérées et elles sont collectivement dénommés ci-après «les Actions de Commanditaires». Les Actions de commandité et les Actions de Commanditaires sont collectivement dénommés ci-après les «Actions».

Les Actions Commanditaires de Classe A et les Actions Commanditaires de Classe B sont collectivement dénommés ci-après «Actions Préférentielles». Les Actions Commanditaires de Classe C et les Actions Commanditaires de Classe C rachetables sont collectivement dénommés ci-après «Actions Ordinaires».

Les détenteurs de ces classes d'actions sont respectivement dénommés ci-après individuellement soit comme un «Actionnaire de Classe A», «Actionnaire de Classe B», «Actionnaire de Classe C» ou «Actionnaire de Classe C rachetables» ou collectivement «Actionnaires Commanditaires».

Les «Actionnaires de Classe A» et «Actionnaires de Classe B» sont collectivement dénommés ci-après «Actionnaires Préférentiels». Les Actionnaires de Classe C et les Actionnaires de Classe C rachetables sont collectivement dénommés ci-après «Actionnaires Ordinaires».

Les droits et obligations attachés à chaque classe d'actions, tels que définis dans les Statuts, seront les mêmes, sauf stipulation contraire dans la Loi, dans les Statuts ou dans l'accord (s) écrit(s) conclue(s) entre la Société et les Actionnaires («la Convention d'Actionnaires»).

Actions privilégiées:

A côté de leur investissement dans le capital de la Société les Actionnaires Privilégiées accorderont des lignes de crédit (les «Prêts d'Actionnaires») tels que décrits dans la Convention d'Actionnaires. Les Actions Privilégiées ainsi que les Prêts d'Actionnaires sont intrinsèquement liés et ne peuvent pas être transférés indépendamment. Leur transfert est régi par la Convention d'Actionnaires.

Les Actions Privilégiées donnent à leurs titulaires des droits à distribution préférentiels quant aux distributions tels que décrits dans les articles 30 et 31.

Actions Ordinaires:

Un maximum de 100 Actions Ordinaires seront émises et réparties entre les Actionnaires de Classe C et les Actionnaires de Classe C rachetables tel que décrit dans la Convention d'Actionnaires. Leur transfert est régi par la Convention d'Actionnaires.

Les Actions Ordinaires donnent droit à leurs titulaires des droits à distribution tels que décrits dans les articles 30 et 31.

Actions de Classe C rachetables:

Les Actions de Classe C rachetables sont soumis à des dispositions d'acquisition des droits tels que décrits dans la Convention d'Actionnaires. Les Actions de Classe C rachetables non acquises sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi et aux Statuts. Les Actions Ordinaires non acquises, souscrites et entièrement libérées seront

rachetables par la Société en cas de révocation du Gérant suite à un Evènement Déclencheur. Le prix de rachat est égal à la valeur nominale des actions concernées.

Par Evènement déclencheur on entend une des situations suivantes:

(i) la commission d'un acte de fraude, de négligence grave ou une faute intentionnelle par le Gérant, (ii) le Gérant fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité et / ou de procédures similaires, ou (iii) le Gérant cesse d'être détenu majoritairement par M. Richard HENNESSY.

Le rachat des Actions de Classe C rachetables ne peut être effectué qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les Actions de Classe C rachetables, qui sont rachetées, peuvent être attribuées aux Actionnaires de la Classe C existants ou à de nouveaux à la discrétion du Gérant. Si les Actions de Classe C rachetables, qui ont été rachetées ont été annulées un nombre équivalent d'Actions de Classe C rachetables peut être émises et attribuées aux Actionnaires de Classe C existants ou à de nouveaux à la discrétion du Gérant.

Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut à leur valeur au pair, de toutes les Actions de Classe C rachetables rachetées doit être incorporée dans une réserve qui ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social par incorporation de réserves.

Les actions peuvent être créées seulement au titre nominatif.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires.

La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences légales.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) composé de un million (1.000.000) Actions de Commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100 -) chacune.

Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution, à augmenter de temps en temps le capital souscrit, dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les actions émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en espèces, par incorporation de réserves disponibles, bénéfice reporté ou de primes dans le cas où l'assemblée ayant décidé la répartition de ces réserves, bénéfices reportés et primes d'émission. Les actions nouvellement émises dans le respect du capital autorisé peuvent être des actions de différentes Classes, à la seule discrétion du Gérant. Le Gérant peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou dirigeant de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les droits de souscriptions et recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant doit agir pour rendre effective une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement modifiée.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le Gérant a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant ne peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Sans préjudice des restrictions prévues dans les Statuts ou dans la Convention d'Actionnaires, l'actionnaire qui souhaite vendre sa part à un tiers doit en informer le Gérant par écrit et déposer en même temps au siège social de la Société, les actions «certificats dont le transfert est prévu.

L'avis de transfert contiendra:

1) le nom et l'adresse du cessionnaire

2) le nombre d'actions à être vendu, et

3) prix auquel le cédant souhaite vendre ses actions Dans les quinze jours suivant la réception de l'avis, le Gérant en informe les actionnaires par écrit sur l'avis de transfert qu'il a reçu et invite les actionnaires d'acquiescer les actions qui seront vendus au prix fixé dans l'avis de transfert proportionnellement avec de leur participation actuelle dans la Société.

Tout actionnaire peut, dans le mois suivant la réception de l'avis de transfert, informer la Société que:

1) il exerce son droit d'acquérir, à titre irréductible et éventuellement réductible, tout ou partie des actions proposées, en proportion de sa participation, au prix fixé dans l'avis, ou

2) il ne souhaite pas acquérir ces actions si les propositions globales sont moindres que le total global pour la vente, la vente telle que notifié à la gestion peut avoir lieu.

Tout actionnaire qui n'aura pas répondu dans le délai ci-dessus est réputé avoir renoncé à son droit de préemption.»

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à EUR 2.900,-.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 juin 2014. Relation: RED/2014/1274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 juin 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014090099/393.

(140106804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2014.

#### **Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.180.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1. Viento 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.465 ("Viento 2"), and

2. RF Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register ("RF" and, together with Viento 2, the "Shareholders"),

each represented by Mrs Lou Venturin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declared that the Shareholders hold the entire share capital of LOGIX I S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), having its registered office at 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.180, and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy de Luxembourg), dated 29 August 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2194 dated 23 November 2006 (the "Company"), the articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 21 January 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 455 dated 3 March 2009.

The appearing parties, duly represented, acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:



*Agenda*

1) To transfer the registered office of the Company from 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg), to 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

2) To amend article 2 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution.

3) To reorganise the Company's issued share capital by reducing the nominal value of the shares of the Company from its current nominal value of fifty euro cents (EUR 0.50) to one euro cent (EUR 0.01) and, as a consequence thereof, amending the number of shares in issue so that the Company's share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) will be divided into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to consequentially amend article 5 of the Company's articles of association.

4) To amend and restate the Company's articles of association.

5) Miscellaneous.

The appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg), to 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

*Second resolution*

The Shareholders resolved to amend article 2 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution and which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg."

*Third resolution*

The Shareholders resolved to reorganise the Company's issued share capital as follows:

The Shareholders resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from its current nominal value of fifty euro cents (EUR 0.50) to one euro cent (EUR 0.01) and, as a consequence thereof, to amend the number of shares in issue so that the Company's share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) shall be divided into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The Shareholders acknowledged that further to the above mentioned reorganisation of the share capital Viento 2 will hold one million one hundred seventy-four thousand three hundred twenty (1,174,320) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each and RF will hold eighty-five thousand six hundred eighty (85,680) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution and which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), divided into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to amend and restate the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

**"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Logix I S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## Part II. Share capital and shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), divided into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

Subject to the provisions of this Article, if and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. Subject to the provisions of this Article, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

If any shareholder holding more than seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company (the "Majority Shareholder") receives a bona fide written binding offer (the "Offer") from an unrelated third party (the "Offeror") to purchase shares held by the Majority Shareholder which offer such Majority Shareholder is willing to accept, subject to this Article, then the Majority Shareholder shall afford to the other shareholder(s) (the "Ongoing Shareholder(s)") the right to participate in such sale by sending a notice to specify the material terms of such offer, including the number of shares, the offer price, the closing date and payment terms, the identity of the Offeror and any ultimate beneficial owner

of the Offeror (the "Tag-Along Notice"), to the Ongoing Shareholder(s) not less than thirty (30) business days prior to such proposed sale. The Majority Shareholder shall grant to the Ongoing Shareholder(s) the right to sell to the Offeror a pro rata portion of its/their shares at the same price and on the same terms and conditions as set forth in the Offer. The Ongoing Shareholder(s) shall notify the Majority Shareholder within thirty (30) business days after receipt of the Tag-Along Notice if they desire to sell any of their shares pursuant to this Article. Subject to these Articles, the shareholder(s) other(s) than the Majority Shareholder shall vote in favour of any transfer of shares pursuant to the Tag-Along Notice at the respective general meeting of shareholders of the Company to be held in accordance with applicable law.

If the Company or any shareholder receives a bona fide written binding offer from a Third Party Purchaser to purchase all, but not less than all of the shares of the Company, subject to this Article, and the Majority Shareholder votes in favour of accepting such offer, then such shareholder(s) may, at its/their option, require by providing a written notice, to be provided not less than thirty (30) Business Days prior to the proposed sale, specifying the material terms of the proposed sale, including the purchase price per share, the proposed closing date and payment terms, the identity of the Third Party Purchaser and any ultimate beneficial owner of the Third Party Purchaser (the "Drag-Along Notice") to the shareholder(s) who has/have voted against the sale of the shares to the Third Party Purchaser or who have abstained from voting (the "Remaining Shareholders"), if any, that the Remaining Shareholders shall sell all (but not less than all) of the shares owned by the Remaining Shareholders to the Third Party Purchaser at the same price and the same terms and conditions as the shareholder(s) who has/have voted in favour of the sale. If the shareholder(s) who has/have voted in favour of the sale elect to use the right granted to them under this Article, they shall procure that within thirty (30) business days of the date of the Drag-Along Notice, the Third Party Purchaser makes a binding written offer to the Remaining Shareholders at the same price and on the same terms as set out in the Drag-Along Notice, and the Remaining Shareholders shall accept such offer promptly. Subject to this Article, the shareholder(s) other(s) than the Remaining Shareholders, if any, shall vote in favour of any transfer of shares pursuant to the Drag-Along Notice at the respective general meeting of shareholders of the Company to be held in accordance with applicable law.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, as the case may be, are met.

### **Part III. Management, The board of managers and auditors**

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### **Part IV. Meetings of shareholders**

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.00 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least fifteen (15) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

#### **Part V. Financial year and allocation of profits**

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The shareholders of the Company may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of the Company's accounts prepared by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### **Part VI. Dissolution and liquidation**

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

#### **Part VII. Applicable law**

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le seize juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Viento 2, une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.465 ("Viento 2"); et

2. RF Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RF" et ensemble avec Viento 2 les "Associés")

chacune représentée par Mme Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations qui, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré qu'elles détiennent actuellement toutes les parts sociales émises par LOGIX I.S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), ayant son siège social à 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.180, et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2194 du 23 novembre 2006, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 21 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 455 du 3 mars 2009.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, en leur qualité d'associés de la Société, reconnaissent avoir été pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'agenda ci-dessous:

#### *Agenda*

1) Transférer le siège social de la Société de 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus.

3) Réorganiser le capital social de la Société par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cinquante cents d'euros (EUR 0,50) à un cent d'euro (EUR 0,01) et, en conséquence, modifier le nombre de parts sociales émises afin que le capital social de la Société de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) soit divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et conséquemment de modifier l'article des statuts de la Société.

4) Décider de la refonte des statuts de la Société.

5) Divers

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la Société de 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus."

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de réorganiser le capital social de la Société comme suit:

Les Associés ont décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cinquante cents d'euros (EUR 0,50) à un cent d'euro (EUR 0,01) et, en conséquence, modifier le nombre de parts sociales émises afin que le capital social de la Société de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) soit divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et conséquemment de modifier l'article 5 des statuts de la Société.

Les Associés ont approuvé que suite à la réorganisation ci-dessus Viento 2 détiendra un million cent soixante-quatorze mille trois cent vingt (1.174.320) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et RF détiendra quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt (85.680) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de la refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **"Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Logix I S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Chapitre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.



Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Si un associé détenant plus de soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la Société (l'"Associé Majoritaire") reçoit une véritable offre écrite (l'"Offre") d'un tiers non lié (l'"Offrant") d'acquérir des parts sociales détenues par l'Associé Majoritaire et si l'Associé Majoritaire désire accepter ladite Offre, sous réserve du présent article, alors l'Associé Majoritaire doit permettre à(aux) l'autre(s) associé(s) (les "Associés Actuels") de participer à cette vente par l'envoi d'une notice afin de préciser les conditions matérielles de cette offre, y compris le nombre de parts sociales, le prix offert, la date de réalisation et la termes du paiement, l'identité de l'Offrant et le bénéficiaire ultime de l'Offrant (la "Notice Tag-Along"), à(aux) Associé(s) Actuel(s) au moins trente (30) jours ouvrables avant la vente proposée. L'Associé Majoritaire accorde à(aux) Associé(s) Actuel(s) le droit de vendre à l'Offrant au prorata de ses / leurs parts sociales au même prix et sous les mêmes conditions que celles énoncées dans l'Offre. Le(s) Associé(s) Actuel(s) notifie l'Associé Majoritaire dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception de la notice Tag-Along s'ils désirent vendre certaines de leurs parts sociales conformément au présent article. Sous réserve de ces statuts, l'(es) associé(s) autre(s) que l'Associé Majoritaire doit voter en faveur d'un transfert de parts sociales en vertu de la Notice Tag-Along à l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra en vertu du droit applicable.

Si la Société ou tout associé reçoit une offre écrite de bonne foi offre d'un tiers acheteur d'acquérir la totalité, mais non moins de la totalité des parts sociales de la Société, sous réserve du présent article, et si l'Associé Majoritaire vote en faveur de l'acceptation de cette offre, alors cet(s) associé(s) peut(vent), à sa/leur gré, demander par une notice écrite, envoyée au moins trente (30) jours ouvrables avant la vente envisagée, en précisant les conditions matérielles de la vente proposée, y compris le prix d'achat par part sociale, la date de réalisation et la termes du paiement, l'identité du tiers acheteur et le bénéficiaire ultime du tiers acheteur (la "Notice Drag-Along") à(aux) associé(s) qui a(ont) voté contre la vente des parts sociales au tiers acheteur ou qui se sont abstenus de voter (les "Associés Restants"), le cas échéant, que les Associés Restants devront vendre la totalité (mais pas moins que toutes) les parts sociales détenues par les Associés Restants au tiers acheteur au même prix et sous les mêmes conditions que l'(s) associé(s) qui a / ont voté en faveur de la vente. Si l'(s) associé(s) qui a / ont voté en faveur de la vente décide(nt) de faire valoir le droit qui leur est accordé en vertu du présent article, ils devront s'assurer que, dans les trente (30) jours ouvrables suivant la date de la Notice Drag-Along, le tiers acheteur fait une offre écrite aux Associés Restants au même prix et sous les mêmes conditions que celles contenues dans la Notice Drag-Along, et les Associés Restants seront tenus d'accepter cette offre rapidement. Sous réserve du présent article, le(s) associé(s) autre(s) que les Associés Restants, le cas échéant, sera tenu de voter en faveur d'un transfert de parts sociales en vertu de la Notice Drag-Along à l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra conformément au droit applicable.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi ou, le cas échéant, par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président").

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en

même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 10h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins quinze (15) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## **Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Les associés de la Société peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des comptes de la Société préparé par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, sous condition que des comptes intérimaires fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant de la distribution ne doit pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale qui précède augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des montants devant être alloués à une réserve légale.

## **Chapitre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi."

#### Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, cette mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: LAC/2014/28221. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014091276/723.

(140107650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

### Juno Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.592.

In the year Two Thousand and fourteen, on the eighteenth day of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111 (the "Sole Shareholder"), holding all the 20,000 (Twenty Thousand) shares ("parts sociales") with a nominal value of USD 1.- (One US Dollar) each in the share capital of the Company.

The Sole Shareholder is here represented by Mrs. Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole shareholder of Juno Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000.- (Twenty Thousand United States Dollars), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.592 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary public Joseph Elvinger on 8 November 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 December 2007, number 2898, page 139087 (the "Company").

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company from 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg) with immediate effect.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to adapt Article 5 of the articles of association of the Company to the aforementioned change, which shall forthwith read as follows:

“The registered office is established in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

There being no further business, the meeting is closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

- OLD WORLD PROPERTIES LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'état de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, USA, enregistrée au Secretary of State de l'état de Washington sous le numéro 602-711-111 (l'«Associé Unique»), détenant l'ensemble des 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un Dollar US) chacune dans le capital social de la Société.

L'Associé Unique est ici représenté par Mme. Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de Juno Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de USD 20.000.- (vingt mille Dollars US), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.592 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 13 décembre 2007, numéro 2898, page 139087 (la «Société»).

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que dit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DÉCIDE de transférer le siège social de la Société du 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société conformément à la modification susmentionnée, qui se lira désormais comme suit:

«Le siège social est établi à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: EAC/2014/8615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014091196/101.

(140107991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

#### **A.P.L. Lux SC, Société Civile.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg E 5.368.

#### — STATUTS

1.- Monsieur Mathieu THIRY, né le 11 novembre 1986 à Messancy (Belgique), demeurant au 47b rue de Montmedy, B-6767 Lamorteau (Belgique).

2.- Monsieur Thomas THIRY, né le 5 avril 1990 à Messancy (Belgique), demeurant au 22 rue Chants d'Oiseaux, 8-6791 Athus (Belgique).

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 1 août 2014:

#### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile, à caractère non commercial, régie par la loi de 1915 sur la Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'utilisation et la mise à disposition, location, de véhicules motorisés à des fins privées ainsi que l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers à des fins non commerciales. La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La Société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination A.P.L. Lux SC.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 5.** Le siège social est établi à L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer. Il pourra être transféré en tout localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

#### **II. Capital social, Parts sociales, Cession des parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent euros (300,00 EUR), représenté par trente (30) parts d'une valeur nominale de dix euros (10,00 EUR) chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la Société.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué vingt-cinq (25) parts à Monsieur Mathieu THIRY et cinq (5) parts à Monsieur Thomas THIRY, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** La cession des parts s'opérera par acte sous seing privé. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

### III. Dissolution de la Société

**Art. 9.** L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la Société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

**Art. 10.** Le décès de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 11.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, le(s) co-gérant(s) ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

### IV. Gérance, Année sociale, Assemblées

**Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

**Art. 13.** Le gérant ou le(s) co-gérant(s) sont investis de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée en toute circonstance par la signature individuelle du gérant ou du(des) co-gérant(s).

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, sauf dispositions contraires stipulées dans l'ordre du jour, le premier samedi du mois de décembre de chaque année à 14 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6 des présents statuts. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

### V. Disposition générale

**Art. 16.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les profits seront alloués et les pertes sont supportées par les associés au prorata de leurs parts sociales.

**Art. 17.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à deux cent (200,00 EUR) euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Mathieu THIRY, précité, est nommé gérant pour une durée indéterminée.
- 2.- Monsieur Thomas THIRY, précité, est nommé co-gérant pour une durée indéterminée.
- 2.- Le siège social de la Société est établi à L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

Lu, approuvé et signé par les comparants.

Référence de publication: 2014089750/86.

(140106461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2014.